



Vice cache pose poêle à bois

Par **fr francois**, le **30/09/2014** à **19:15**

Bonjour,rrnJ'ai fait l'acquisition d'un poêle à bois il y a environ deux ans, à l'époque nous avons payé 400€ de plus pour une option d'arrivée d'air frais étanche.rnCet été alors que nous avons fait notre premier ramonage nous en avons profité pour déplacer le poêle afin de vérifier ce fameux branchement d'arrivée d'air frais car nous avons des doutes suite au froid senti dans cette zone quand le poêle était éteint.rnNous avons donc découvert que cette option n'avait pas été posée!rnJ'ai donc contacté le vendeur qui me dit qu'il était au courant mais qu'il refuse de me rembourser car nous avons eu à l'époque un retard sur le paiement,rnOr au moment de la pose il n'était pas encore question de ce retard donc je lui ai rappelé que c'est à ce moment qu'il aurait dû nous en informer pour trouver une solution.rnAujourd'hui nous avons donc perdu 400€ pour rien sans compter la perte d'isolation due à l'absence de ce kit d'arrivée d'air frais.rnQuelles solutions pouvons nous trouver pour obliger le vendeur à poser ce kit si cela est encore possible, ou nous rembourser et reprendre ce poêle si cela n'est pas possible ?